

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'EDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :
Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2007 - 2008

N° 78 supplément 1

Avril - Mai - Juin
2008

promotions

**nos collègues
pénalisés pour la
seconde fois**

nouveaux programmes

**inconsistants et
inquiétants**

Le Snadem vous souhaite de

Bonnes vacances



Convergences...

Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général

Comme il fallait s'y attendre, l'après municipales est fertile en réformes, qui représentent, pour la plupart, autant de régressions sociales. Les 35 heures sont en passe d'être remises en question et l'allongement de la durée de cotisation pour la retraite est annoncée "non négociable" par le Gouvernement. Face à ce train de mesures, les syndicats ne peuvent guère opposer que des déclarations de principe et organiser des grèves souvent impopulaires et des manifestations qui n'ont guère apporté la preuve de leur efficacité face à un pouvoir autiste.

Tout le monde en convient à demi-mot : les conditions ne sont actuellement pas réunies pour endiguer ce flot de mauvais coups. Affaiblies par l'échec des actions sur les retraites de 2003, les grandes centrales syndicales vont à la bataille en ordre dispersé et se montrent malheureusement plus vindicatives à s'entredéchirer qu'à s'unir pour des actions fortes, concertées et durables, qui seules pourront infléchir la politique anti-sociale du gouvernement. Nombreux sont aussi les salariés qui n'ont plus foi dans leurs organisations syndicales et baissent les bras, se disant qu'on ne peut de toute façon lutter contre le bulldozer de la régression.

Pourtant, un peu partout des résistances s'organisent. On ne compte plus les grèves locales, parfois longues et dures, les occupations de locaux, d'usines, d'écoles, les blocages de routes, de ports et d'aéroports, sans parler de certaines opérations très violentes et désespérées qui traduisent la détresse et la colère de nombre de professions du secteur privé. Toutes ces actions éclatées ne peuvent avoir une grande efficacité, mais leur accumulation pourrait bien converger demain pour déclencher un véritable mouvement unitaire d'ampleur, seule réponse adaptée à la gravité de la situation.

A Paris, certaines écoles dans quelques arrondissements ont initié des grèves et des occupations pour protester contre les suppressions de postes et les nouveaux programmes scolaires. Nos collègues qui enseignent dans ces établissements se trouvent dans une position délicate et sont confrontés à un véritable dilemme : marquer leur solidarité à ces actions avec les membres de la communauté éducative et leur adhésion, non seulement d'enseignants mais également de citoyens, mais tout en étant conscients qu'ils sont personnels de la ville de Paris et que le fait de se mettre en grève, position qui est ordinairement dirigée contre son employeur, ne trouvera aucun écho et n'aura aucun poids sur des décisions gouvernementales.

Le Snadem, comme à chaque fois que se dessinent des mouvements spontanés et locaux avec des revendications qui concernent l'État, ne peut évidemment pas donner de consignes ni lancer de mots d'ordre sur l'ensemble d'un corps municipal. Cela ne l'empêche pas de soutenir toutes ces initiatives, et de relayer les informations sur des thèmes revendicatifs que la grande majorité des professeurs approuve et partage. En revanche, il sera tout à fait présent et impliqué, comme il l'a toujours été par le passé, dans les grands mouvements unitaires qui ne manqueront de s'organiser dans un proche avenir.

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : promotions : lamentable ! – à vos agendas ◆ page 4 : nouveaux programmes ◆ page 5 : nouveaux programmes (suite) ◆ page 6 : éducation artistique : quel avenir ? ◆ page 7 : retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) – audience avec Mme Errecart, adjointe au maire chargée des ressources humaines ◆ page 8 : d'une circulaire l'autre – ils nous quittent – suspension de la carte de transport – un travail pédagogique récompensé – naissance d'un nouveau CD.

Promotions : lamentable !

Lors de la réunion de la CAP d'automne dernier, qui entérinait les promotions des professeurs de la Ville pour l'année 2006-2007 avec plus d'un an de retard, nous avons fait part de nos inquiétudes à M. Dagnaud, alors adjoint au maire chargé des ressources humaines. Nous avons tout lieu de craindre que le départ en retraite de la personne qui élaborait avec compétence nos tableaux d'avancement depuis de très nombreuses années, conjugué avec le nouveau système informatique pas encore complètement maîtrisé n'entraînent, cette année encore, un retard préjudiciable à nos collègues. M. Dagnaud nous avait affirmé que la DRH prendrait ses responsabilités et accomplirait cette procédure avec rigueur et dans les délais habituels. On nous avait d'ailleurs annoncé cette CAP pour le 10 juin.

Hélas, seules les promotions à la hors classe ont été examinées et validées lors de cette séance. Pour les promotions à la classe normale, les professeurs promus dans le courant de l'année 2007-2008 devront, comme leurs collègues de l'an dernier, patienter jusqu'à l'automne prochain. On a beau essayer de nous convaincre que, de toute façon, personne ne perdra rien grâce à l'effet rétroactif, nous considérons qu'en ces temps de pouvoir d'achat en berne, ce retard pénalise gravement les bénéficiaires.

L'informatique, le manque de réactivité et d'anticipation de l'administration pour pallier les départs des personnels, tout cela n'a que trop duré. Il est clair que pour les élus paritaires du Snadem, il n'est pas question d'accepter l'année prochaine un troisième dysfonctionnement.

Au cours de cette CAP du 10 juin, 22 promotions à la hors classe ont été prononcées qui prennent effet rétroactivement au 1er septembre 2007. Nous vous donnons ci-après les noms des professeurs promus, auxquels nous adressons toutes nos félicitations.

Denis Alexaline – Jean-Jacques Aulas – Catherine Barcat – Martine Belot – Nadine Colon – Alex Déau - Philippe Depoix – François Didon – Jean-François Ernotte - Claudine Gauthier-Villars – Edith Gourdeau – Gilles Ivain – Marc Lhuillery – Martine Luherne – Dominique Miniejew – Dominique Pierre – Joëlle Poitral - Jean-Jacques Raigne - Patricia Richard-Nicolle – Evelyne Sorel – Corinne Troué – Jean-Michel Vinel.

A vos agendas....

Notre traditionnelle Assemblée Générale de rentrée aura lieu le

MARDI 2 SEPTEMBRE 2008

de 13h45 à 16h30

à la Bourse du Travail

75010 PARIS – métro République

Vous trouverez tous les détails de cet important rendez-vous dans le numéro d'Arts et Sports de rentrée mais, d'ores et déjà, réservez votre demi-journée.

Nouveaux programmes...

La rentrée scolaire se présentera cette année pour les professeurs de la Ville sous de nouveaux auspices : nouvelle organisation de la semaine scolaire, nouveaux programmes, nouvelle équipe municipale. Il est vraisemblable que les problèmes, s'il y en a, n'apparaîtront que dans le courant du mois de septembre. Néanmoins, on peut déjà en anticiper quelques-uns.

La suppression du samedi matin risque de poser de sérieuses difficultés aux collègues qui ont des heures d'atelier à caser. En effet, les nouveaux programmes définitifs revus après la concertation nationale du 29 mars et présentés le 29 avril dernier prévoient pour le cycle des apprentissages fondamentaux (qui ne comprend plus la grande section de maternelle et se réduit au CP et au CE1) une grille horaire hebdomadaire de 24 heures ainsi décomposée :

- Français	10h
- Mathématiques	5h
- EPS :	3h
- Langue vivante	1h30
- découverte du monde	2h15
- Pratique artistique	2h15

Pour le cycle des approfondissements (qui demeure inchangé et comprend CE2, CM1 et CM2), la grille est la suivante :

- Français	8h
- Mathématiques	5h
- EPS	3h
- Langue vivante	1h30
- Science expérimentale et technologie	2h10
- Pratiques artistiques et histoire des arts	2h10
- Histoire-géographie-instruction civique	2h10

La 4^{ème} heure d'EPS annoncée à son de trompe par Bernard Laporte n'a pas résisté à la réalité. Elle était impossible à caser dans une grille horaire réduite, elle a logiquement disparu. Situation inchangée, donc, pour nos collègues d'EPS. Il n'en est pas de même pour les disciplines artistiques qui laissent de toute façon des plumes dans l'affaire, puisque les anciens horaires leur accordaient 3 heures. Il n'y en a plus que 2h15 dans le cycle CP-CE1, et 2h10 dans le cycle CE2-CM1-CM2, et encore faut-il intégrer dans ce créneau les 20 heures annuelles "d'histoire des arts" (environ 33 minutes par semaine). Ces deux heures et quelques minutes d'enseignements artistiques laissent aux professeurs de la Ville le temps d'intervenir à raison d'une heure par classe, à la condition qu'ils consacrent 10 minutes à l'histoire de leur discipline. Sinon, ils n'ont que 48 minutes de pratique effective. Même si ces horaires peuvent être annualisés, les heures d'atelier auront des difficultés à trouver leur place dans les futurs emplois du temps.

Ces nouveaux programmes remplacent ceux de 2002. Le ministre de l'Education nationale a souhaité qu'ils soient plus clairs, moins détaillés et plus lisibles pour les familles. Mission réussie ! Il n'en reste quasiment rien, et l'on peut difficilement faire plus simple, sinon plus simpliste, dans nos disciplines tout au moins.

L'immense majorité des enseignants s'accorde à dénoncer le retour en arrière et le passéisme des nouveaux programmes. On privilégie l'apprentissage mécanique au détriment de la réflexion. Il n'est pas sûr que le retour à l'école des années cinquante ou soixante soit la panacée pour endiguer les grandes difficultés scolaires qui touchent, paraît-il, 15% des élèves.

En EPS, pour le cycle CP-CE1, les quatre pages denses des programmes de 2002 ont été remplacées par une petite demi-page qui s'articule autour de 4 rubriques : Réaliser une performance – Adapter ses déplacements à différents types d'environnement – Coopérer et s'opposer individuellement et collectivement – Concevoir et réaliser des actions à visée expressive, artistique, esthétique. Quelques lignes explicitent brièvement ces grands titres. Le programme du cycle CE2-CM1-CM2 reprend ces mêmes thèmes. Seule modification dans la première rubrique : Réaliser une performance "mesurée".

On serait en droit d'espérer davantage de précisions dans l'annexe consacrée à la progression qui clôt ces programmes. Malheureusement, ni l'EPS, ni les disciplines artistiques n'ont l'honneur d'y figurer.

Le bilan est encore plus affligeant et inquiétant pour les arts plastiques et la musique. À l'ambition des programmes de 2002 succèdent quelques entrefilets d'à peine une dizaine de lignes sur la pratique artistique dans chacune des disciplines et pour chacun des cycles. Là encore, ni progression, ni définition des compétences à acquérir.

La grande innovation réside sans doute dans le chapitre intitulé "Histoire des arts". Cette nouvelle matière, qui n'apparaît qu'au cycle CE2-CM1-CM2, comporte plus de lignes à elle seule que l'ensemble des programmes consacrés à la pratique artistique dans les 2 cycles. On devine bien les intentions des concepteurs de ce programme. Il ne s'agit plus de faire, de pratiquer, de mettre la main à la pâte et de se confronter physiquement à l'univers visuel ou sonore, mais d'apprendre des éléments basiques qui donneront un vernis de culture qui fera s'ébahir béatement le cercle familial de l'élève lorsque celui-ci pourra, devant le téléviseur, répondre aux premières questions de "Qui veut gagner des millions ?"

Bien que cette discipline soit chiffrée à 20 heures annuelles, elle est intégrée dans les 2h10 d'éducation artistique. La question se pose donc de savoir qui devra l'enseigner. Les professeurs de la Ville, dans leur discipline, sont évidemment les mieux à même de dispenser cet enseignement, comme ils l'ont d'ailleurs toujours fait soit ponctuellement soit systématiquement. Mais l'ambition affichée par les concepteurs dépasse largement ce cadre. D'après les exemples donnés, l'histoire des arts comprend bien sûr la musique et les arts plastiques, mais également la danse, l'architecture, le théâtre, la bande dessinée, le cinéma, le cirque, la photographie, la chorégraphie, le design, l'urbanisme, la poésie, l'art paysager, les arts numériques, la littérature, et un raton laveur. Et tout ça en 20 heures ! Une liste d'œuvres de référence est annoncée. Pour le moment c'est l'Arlésienne.

Nous sommes en droit de nous inquiéter sur la place que tiendront à l'avenir nos disciplines dans le cursus des élèves et quel sera, dans ce nouveau contexte, l'intérêt de faire encore appel à des spécialistes pour les dispenser, puisque la pratique artistique, qui devrait constituer le ciment même de nos enseignements dans l'école élémentaire, s'efface devant un vague saupoudrage culturel qui va ravir certains parents, mais n'apportera sans doute pas grand-chose aux enfants.

Éducation artistique : quel avenir ?...

La ville de Paris ne recrute que des "professeurs d'arts plastiques." C'est l'intitulé du concours et l'emploi qui figure sur nos feuilles de paye. Mais de plus en plus de collègues se présentent pourtant comme professeurs d'arts visuels. Ce glissement sémantique pourrait paraître anodin mais il est plus dangereux qu'il n'en a l'air. Les arts visuels ne constituent pas une discipline officielle d'enseignement. Aucune université ne propose ce cursus. D'après les textes académiques, les arts visuels relèvent, certes, du professeur d'arts plastiques, mais tout autant de celui de mathématiques, de français, d'histoire, etc. Par exemple, un professeur d'histoire faisant l'analyse d'un document iconographique aura fait de l'art visuel. Il aura décrypté l'image et mis en évidence les signes porteurs d'un sens historique ou culturel, mais en évacuant l'autre éducation du regard : l'approche sensible des matériaux et des éléments plastiques constitutifs de l'image. Et cette éducation esthétique ne saurait avoir lieu sans allier pratique et réflexion.

On voit bien le danger : économies obligent, on pourrait fort bien se passer de spécialistes plasticiens et considérer que ce seul survol de l'image suffit à faire de l'éducation artistique.

De la même façon, l'histoire des arts vient de faire son apparition dans les programmes officiels. Pas plus que pour les arts visuels, cette discipline n'est enseignée en université. Ce qui signifie qu'il n'y a, pour le moment, aucun professeur pouvant se targuer d'être diplômé pour cet enseignement. Comme pour les arts visuels, il s'agit de connaissances transversales qui concernent non seulement les disciplines artistiques proprement dites, mais également le français, les mathématiques, l'histoire et, pourquoi pas, l'éducation physique à travers la danse. En collège, cet enseignement représentera dès la rentrée un quart du cours hebdomadaire d'histoire et la moitié de l'heure de musique et d'arts plastiques. Encore une fois, il s'agit de donner un "bagage culturel", une sorte de savoir théorique, sans les outils indispensables qui vont avec.

Non ! les enseignements artistiques ne sont pas solubles dans l'histoire des arts !

On le voit, les pratiques artistiques sont peu à peu évacuées de l'école élémentaire et du collège (plus que quelques options au lycée) au profit de l'histoire des arts. S'il est prévu de "développer l'éducation artistique et culturelle", c'est dans ou hors l'école, avec des partenaires extérieurs : sorte de pont entre l'école et l'industrie culturelle. Par ailleurs, dès la rentrée prochaine, la généralisation de l'accompagnement éducatif sera effective dans toutes les écoles élémentaires classées éducation prioritaire. Il s'agit, là aussi, de nouer des partenariats avec des acteurs associatifs et culturels pour proposer, après la classe, des activités d'aide aux devoirs, des pratiques artistiques, culturelles ou sportives. Ces activités pourront être encadrées par des intervenants extérieurs, des enseignants, des assistants d'éducation ou, après tout, n'importe quel adulte ayant quelques compétences. Bien des questions demeurent en suspens : avec quel matériel ? Avec quels contrôles ? Avec quels élèves ?

Insidieusement, la tendance qui se dessine est de consacrer entièrement l'école à la transmission de savoirs mesurables, ce qui permettra d'évaluer plus facilement les acquisitions et de juger, puis de rémunérer les enseignants au mérite. Tout ce qui échappera à ces apprentissages dits fondamentaux, toutes les matières qui seront difficilement évaluables seront considérées comme du créatif, de l'expression, voire du loisir, et seront repoussées hors du temps scolaire et réservées aux seuls volontaires.

Que vont devenir les cursus universitaires des disciplines artistiques si les arts plastiques et la musique sont dilués dans une nébuleuse culturelle ? Enseignants bivalents, voire trivalents ? Quand on sait que, dès la rentrée prochaine, les IUFM seront intégrés dans les universités pour, à terme, y disparaître. De même que, pour suivre les directives européennes, les concours d'État (concours de professeurs des écoles, Capes, Agrégation, etc.) vont être supprimés et les enseignants recrutés directement sur tests, sur entretiens ou simplement sur titres parmi les étudiants titulaires d'un master (bac + 5). Ces nouveaux enseignants ne bénéficieront plus d'aucune garantie statutaire de tradition française, mais seront recrutés comme des salariés de droit privé, et parfois de façon tout à fait précaire. C'est un nouveau jalon de la casse du service public et les "humanités" sont les premières touchées. Des programmes qui réduisent nos champs d'intervention, des propositions appuyées pour le développement du péri-scolaire, pas besoin d'être grand clerc pour voir ce qui se prépare pour tous les professeurs d'éducation artistique, et par conséquent ceux de la ville de Paris.

Le comité **SLAP** (Sauvons les Arts Plastique) qui regroupe des universitaires, des chercheurs, des professeurs d'arts plastiques et des professeurs d'IUFM, organise des actions notamment pour exiger l'abandon de tous les projets et mesures allant dans le sens d'une remise en cause des Arts Plastiques comme discipline d'enseignement au sein de l'Education Nationale au profit d'activités culturelles scolaires et périscolaires. Nous vous invitons à visiter leur site Internet : <http://www.sauvonslesartsplastiques.fr/>

Retraite Additionnelle de la Fonction Publique (RAFP)...

Ainsi que vous l'avez remarqué, de nouvelles lignes sont apparues sur nos bulletins de salaire depuis janvier 2005. Sous le code 812, il s'agit de l'application d'un des volets de la loi du 21 août 2003 qui prévoit que les primes et indemnités des fonctionnaires sont soumises à retenues dans le but de constituer un complément de retraite en fin de carrière.

Les éléments concernés sont : l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, l'indemnité ZEP, les heures supplémentaires et notre pharaonique "indemnité forfaitaire de personnel enseignant", (1,02 euro).

Ces primes et indemnités font l'objet d'une retenue de 10% partagée également entre l'agent et l'employeur, dans la limite de 20% du traitement indiciaire mensuel.

Il s'agit d'un régime par points. Les cotisations versées sont converties, chaque année, en points de retraite qui seront totalisés et multipliés au moment du départ en retraite par une valeur du point évoluant d'année en année. A titre d'indication, un euro valait un point en 2005 et un point correspondait à 0,0408 euro en 2006.

Compte tenu du très faible montant de nos primes, dérisoires par rapport à certaines catégories de fonctionnaires, cette retraite additionnelle ne représentera pas grand-chose même pour nos jeunes collègues qui y cotiseront tout au long de leur carrière. Les dispositions prévoient que, si la pension s'élève à moins de 205 euros, elle sera versée sous forme de capital unique. Au-dessus de cette somme, elle sera versée sous forme de rente.

L'idée d'instaurer une pension sur les innombrables primes et indemnités de la fonction publique n'est pas mauvaise en soi. Rappelons que, pour certains personnels, ces primes peuvent représenter jusqu'à 30% du salaire qui n'étaient, jusque-là, pas pris en compte dans le calcul de la pension. Néanmoins, ces cotisations ne donneront pas droit à des sommes significatives avant de nombreuses années, et l'on peut penser qu'il s'agit d'une astucieuse façon de récolter des fonds à court terme pour combler les caisses vides de l'État.

Audience avec Mme Maïté Errecart, adjointe au maire chargée des Ressources humaines...

Une délégation de l'Unsa-Administrations parisiennes a été reçue le 6 mai dernier par Mme Maïté Errecart qui remplace M. François Dagnaud au poste d'adjoint au maire chargé des Ressources humaines. Le Snadem était bien évidemment représenté. Cette première prise de contact a permis de faire un tour d'horizon des problèmes existants et d'élaborer le futur "agenda social". Notre interlocutrice qui venait juste de prendre ses fonctions n'était bien évidemment pas encore en mesure de répondre à tous nos questionnements.

Nous avons souhaité que le dialogue tant prôné par la mairie ne soit pas qu'un vœu pieux mais que de réelles négociations permettent de prendre en compte les aspirations et les revendications des personnels. Nous avons vivement protesté contre les retards de notre Commission Administrative Paritaire qui pénalise financièrement nos collègues depuis deux ans. Nous avons également souhaité que les problèmes de harcèlement moral soient mieux gérés par la mairie, même s'ils impliquent des personnels de l'éducation nationale. Nous n'avons pas manqué de rappeler qu'il appartient à l'employeur de défendre ses agents et qu'on ne peut se contenter d'expliquer qu'on n'a aucun pouvoir sur les personnels d'une autre administration.

D'une circulaire l'autre...

- Mardi 6 mai** L'Unsa-Administrations parisiennes, dont le Snadem, reçue en audience par Mme Maité Errecart, nouvelle adjointe au maire chargée des Ressources humaines,
- Jeudi 15 mai** Journée d'action et de manifestation des personnels enseignants,
- Mardi 20 mai** L'Unsa-Administrations parisiennes, dont le Snadem, reçue en audience par Mme Véronique Bédague-Hamilius, nouvelle Secrétaire générale de la Mairie de Paris,
- Jeudi 22 mai** Journée d'action et de manifestation pour les retraites,
- Vend. 30 mai** Tenue du Comité Technique Paritaire de la Commune et du Département de Paris,
- Jeudi 5 juin** Le Snadem participe à la préparation des promotions en vue de la CAP du 10 juin,
- Vend. 6 juin** Le Snadem participe à la réunion des syndicats de l'union locale Unsa-Administrations parisiennes,
- Mardi 10 juin** Les élus paritaires du Snadem siègent à la CAP n°52 pour les promotions Hors classe,
- Mercr. 11 juin** Le Snadem participe aux États généraux des Arts plastiques,
- Lundi 16 juin** Conseil syndical du Snadem,
- Jeudi 19 juin** Le Snadem siège au CTP-Dasco,
- Jeudi 26 juin** Le Snadem siège au CHS-Dasco,
- Vend. 27 juin** Le Snadem reçu en audience par le nouveau maire adjoint, M. Cherki, chargé des affaires scolaires.

Naissance d'un nouveau CD...

Catherine GUILLOU, collègue d'éducation musicale, anime depuis plusieurs années le groupe musical "**Couleur Garba**" qui vient de sortir un nouvel album-CD intitulé "**Chrono-Maître**". A cette occasion, une souscription est lancée afin de recevoir en priorité ce nouvel album accompagné d'un livret et de deux invitations pour le lancement officiel de ces 17 chansons en septembre prochain. Si vous souhaitez aider notre collègue, vous trouverez tous les renseignements complémentaires sur <http://www.couleurgarba.com/index2.html>.

Ils nous quittent...

A la fin de cette présente année scolaire il raccrochera ses baskets et son survêtement. En effet, notre collègue **André CARETO**, professeur d'éducation physique et sportive, fera valoir ses droits à retraite. Avant d'entrer à la Ville, André a été professeur à l'État. Professeur-relais dans les 13^{ème}, 14^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements, il a également partagé ses heures de service entre ses écoles et la piscine. Son militantisme l'a conduit à siéger durant plusieurs années au sein du Conseil syndical du Snadem. Son syndicat le remercie vivement pour son dévouement et son action et lui souhaite très sincèrement une excellente retraite largement méritée.

De même, **Claudine COLLONNIER**, professeur d'éducation physique et sportive, prendra sa retraite à la fin de la présente année scolaire. Rentrée à la Ville en 1967, Claudine a d'abord travaillé dans le 12^{ème} arrondissement pour, en 1975, intégrer le 13^{ème}. Elle aura occupé son poste à l'école du 33 place Jeanne d'Arc durant 33 ans d'affilée ! Dans sa jeunesse, elle a participé aux divers championnats de France de volley-ball, puis s'est tournée vers le patin à glace avec grande maîtrise ainsi que vers la gymnastique. Adhérente du Snadem de longue date, celui-ci la remercie pour sa grande fidélité et lui souhaite de couler des jours paisibles et heureux après une carrière bien remplie.

Bonne retraite à nos deux camarades.

Un travail pédagogique récompensé...

Notre collègue d'éducation musicale, **Marie-Ange EPITER** vient de voir la chanson "*Ti amnesté-la ka biginé-blues*" créée par ses élèves de la classe du CM1/CM2 de l'école Pihet (11^e) sélectionnée pour la phase finale du concours du Festival "*Ré Crée Chorales*" de l'Île-de-Ré. Cette œuvre sera interprétée le 4 août à Ars-en-Ré par la Maîtrise de Paris dirigée par Patrick Marco. Félicitations pour ce travail pédagogique valorisant.

Suspension de la carte de transport...

Nous rappelons aux utilisateurs d'un titre de transport type "Navigo" qu'ils ont la possibilité de faire suspendre leur abonnement à tout moment (pour 12 mois maximum) puis de le faire réactiver lorsqu'ils le souhaitent.

Renseignements auprès des agences "Intégrale" RATP pour la suspension et auprès de votre UGD pour la réactivation. Une disposition intéressante notamment durant les vacances d'été.